

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Avril 2026

42x26

CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE **SISE AU CIMETIERE DE BELLEPEIRE** **EN CONCESSION PERPETUELLE** **Madame Michelle SIBILLE**

Madame Michelle SIBILLE, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) 16 Allée des Oronges, avait acquis à la date du 14 Novembre 2025 une concession trentenaire située au cimetière de BELLEPEIRE, Carré 3 Rang 8 N°20 pour la somme de 500 Euros.

Par lettre en date du 10 Mars 2026, Madame Michelle SIBILLE, demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration.

Au vu du temps écoulé entre l'achat de la concession trentenaire et la demande de conversion, soit moins de 4 mois, la somme de 500 Euros sera remboursée intégralement à Madame Michelle SIBILLE, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à Madame Michelle SIBILLE

- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
Tom LEBOEUF

LE MAIRE
Romain AMARO